

**M COPIER PIERRE JOSEPH  
SERRE GEYDANT  
26150 MONTMAUR EN DIOIS**

## **ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, dont le Siège Social se situe au 50 rue de Saint-Cyr, 69251 Lyon Cedex 09, certifie par la présente que :

**Monsieur COPIER PIERRE JOSEPH est membre de  
L'Union des Accompagnateurs en Montagne**

**Pratiquant l'activité d'Accompagnateur en Moyenne Montagne  
en France et Monde entier**

Activités Couvertes : randonnées pédestres, raquettes à neige, vélo tout terrain, parcours d'orientation, trail, marche nordique, randonnées avec animaux, ainsi que les activités entrant dans le périmètre de son diplôme d'état.

*Sont exclues les conséquences de la pratique même occasionnelle, des activités suivantes :*

*L'escalade, l'alpinisme, le varappe, le canyoning, la spéléologie, l'accrobranche, le saut à l'élastique, la tyrolienne, le pont de singe, le trampoline, la plongée sous marine, les sports mécaniques et motonautiques, les sports aériens, le hockey sur glace, les sports de combat.*

*Outre les exclusions déjà prévus par ailleurs, sont exclus les dommages causés à l'occasion de l'enseignement d'activités physiques et sportives pour lesquelles l'assuré n'est pas titulaire des diplômes et carte professionnelle en état de validé.*

Il bénéficie du contrat d'assurance « **Assurance Multirisque des Professionnels** » souscrit par l'UNAM n° 42093849 / 0001 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 garantissant les risques suivants :

- **Responsabilité civile Exploitation**
- **Responsabilité civile produits livrés ou vendus**
- **Responsabilité Atteintes à l'environnement accidentelles**
- **Responsabilité civile vendeurs/organisateur de voyages**
- **Défense et Recours**
- **Litiges professionnels**

*(Voir tableau des garanties page suivante )*

Cette attestation est valable pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, sous réserve du paiement des cotisations.

**GARANTIES**

GARANTIES	GARANTIES ACQUISES	MONTANTS DE GARANTIE	FRANCHISES OU SEUILS D'INTERVENTION en indice FFB
-----------	--------------------	----------------------	---

<b>L'ASSURANCE DE VOS RESPONSABILITES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabilité civile Exploitation</li> </ul>	Dges Corporels, matériels et immatériels consécutifs	<b>8 000 000€ dont Dges matériels et immatériels consécutifs 1 500 000€ par sinistre</b>	10 % de l'indemnité avec un minimum de 0,3 et un maximum de 2,10 FFB
<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement accidentelles</li> </ul>	Tous dommages confondus	<b>765 000€ dont dges matériels et immatériels consécutifs aux dges matériels = 300 000 € et Frais de Remb des mesures conservatoires = 10% du montant des dges</b>	Dges corporels = Sans Autres dges = 1,2 FFB
<ul style="list-style-type: none"> <li>RC professionnelle organisateur ou vendeur de voyages ou de séjours</li> </ul>	-Dges causés à des clients, prestataires de service ou à tiers. -Pertes ou destruction de bagages ou objets confiés à l'assuré	<b>765 000€ par année d'assurance</b>  <b>46 000€ par année d'assurance</b>	Dges corporels = Sans Autres dges = 10% de d'indemnité d'assurance avec un mini de 0,3 et un maxi de 1,2 indice FFB
<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabilité civile après Livraison de Produits ou après Achèvement de Travaux</li> </ul>	Dges Corporels, matériels et immatériels consécutifs	<b>1 530 000 € par année d'assurance dont 460 000€ par année d'assurance en RC aux Usa/Canada</b>	10 % de l'indemnité avec un minimum de 0,3 et un maximum de 2,10 FFB

<b>LA DEFENSE DE VOS INTERÊTS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Défense Pénale et Recours suite à accident</li> </ul>	Oui	Dans la limite de 11 602€ et du barème des opérations mentionnées dans notre contrat
<ul style="list-style-type: none"> <li>Litiges de la Vie Professionnelle</li> </ul>	Oui	Dans la limite de 23030€ et du barème des opérations mentionnées dans notre contrat
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations juridiques et téléphoniques</li> </ul>	Oui	Sans limite

(indice FFB au 01 01 2017 = 931,20 )

La présente attestation ne peut engager GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE en dehors des limites précisées tant par les Conditions Générales et Conditions Particulières que par les clauses des contrats d'assurance auquel elles se réfèrent.

Fait à Moulins, le 29/11/2017, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Pour GROUPAMA par délégation

